

EXTRAIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-29

**Modification de l'Autorisation de
Programme Crédit de Paiement
(AP/CP) dédiée aux travaux de
requalification des Zones d'Activités
Economiques (ZAE).**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la halle de l'Hôtel communautaire à Colombier Saugnieu, sous la présidence de M. Daniel Valéro.

Date de la convocation : le 24 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (36) : M. Arnol, Mmes Auquier, Callamard, M. Carasco, Mme Carretti, MM. Champeau, Condomines, Danguillaume, Mmes Deliance, Duboisset, M. Dubuis, Mme Gamer, M. Garcia, Mmes Gherbezza, Giorgi, MM Guibert, Hamy, Humbert, Ibanez, Mmes Jurkiewicz, Liatard, MM. Llamas, Mathon, Maurel, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Recorbet, MM. Roux, Ruz, Mmes Sarrus, Saunier, Sourd, M. Valéro et Mme Venditti.

Absents/excusés (4) : Mme Cucuphat, MM. Giroud, Jomain et Mirailles.

Pouvoirs (3) :

Mme Cucuphat donne pouvoir à Mme Saunier.

M. Giroud donne pouvoir à M. Ibanez.

M. Mirailles donne pouvoir à M. Ruz.

Secrétaire de séance : Mme Gherbezza.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2025-12-07, le Conseil communautaire a modifié l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) relative à la requalification des Zones d'Activités Economiques de la CCEL comme suit :

Libellé de l'AP/CP	Montant	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
Requalification ZAE*	15 679 402 €	6 497 752 €	5 871 208 €	2 539 442 €	771 000 €

**identifiée sur les chapitres-opérations n°911, 458138 et 458139*

Au vu des montants réalisés sur l'exercice 2025, et des engagements restant à liquider, il convient de modifier cet AP/CP comme suit :

EXTRAIT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026-06-29

**Modification de l'Autorisation de
 Programme Crédit de Paiement
 (AP/CP) dédiée aux travaux de
 requalification des Zones d'Activités
 Economiques (ZAE).**

Libellé de l'AP/CP	Montant	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement TTC 2026
Requalification ZAE*	15 440 857 €	6 497 752 €	5 871 208 €	2 733 875 €	338 022 €

*identifiée sur les chapitres-opérations n°911, 458138 et 458139

*Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2311-3 relatif aux AP/CP ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°93-3280 du 29 décembre 1993 portant création de la Communauté
 de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 relatif aux statuts et
 compétences de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
 Vu l'avis de la commission communautaire « finances » du 23 juin 2026 ;*

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire
 à l'unanimité :

- **MODIFIE** l'AP/CP relatif à la requalification des ZAE comme indiqué ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres-opérations
 n°911, 458138 et 458139.

Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
 Le Président
Daniel VALÉRO

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

*Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou
 collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche
 prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire.
 L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours
 contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr*